



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2018 – 2909 du 26 décembre 2018

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site SARAP Industrie et ANTHEA à ANCEMONT**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel Nguyen, Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1965 du 23 août 2018 accordant délégation de signature à M. Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-975 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Meuse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 17 mai 2018 ;

VU la consultation des propriétaires et du public du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus ;

VU la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus ;

VU les observations recueillies ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30 512 55 012 BAR LE DUC CEDEX – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est SPRA-PRC-18-375 du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département de la Meuse ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site SARAP Industrie et ANTHEA sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune d'ANCEMONT :

« SARAP Industrie et ANTHEA » n°55SIS04353.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune d'ANCEMONT.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au Maire de la commune d'ANCEMONT et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de la commune d'ANCEMONT et à la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de Meuse.

Le présent arrêté est publié également au recueil des actes administratifs du département de Meuse.

ARTICLE 4 :

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de NANCY – 5, place de la Carrière – case officielle n° 38 – 54 036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour l'exploitant, le délai commençant à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 5 :

- le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
- le Maire de la commune d'ANCEMONT et le Président de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à titre d'information au Sous Préfet de VERDUN.

BAR LE DUC, le **26 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Michel GOURIOU



Identification

Identifiant 55SIS04353
Nom usuel SARAP Industrie et ANTHEA (ex-SME)
Adresse 20 petite rue
Lieu-dit
Département MEUSE - 55
Commune principale ANCEMONT - 55009
Autre(s) commune(s) LES MONTHAIROIS - 55347

Caractéristiques du SIS Les sociétés SARAP INDUSTRIE et ANTHEA exerçaient des activités de scierie, de fabrication de meubles et de finition de meubles qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les activités ont cessé en 2009 suite à la mise en liquidation judiciaire des sociétés.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations Le site présente des contaminations localisées en polluants organiques (hydrocarbures totaux) et métaux lourds dans les sols qui n'impactent a priori pas les eaux souterraines. Ces pollutions ont été mise en évidence en 2012 et 2014 par des études réalisées par ICF Environnement et FONDASOL Eau & Environnement, dans le cadre d'un projet de reconversion du site.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	55.0040	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=55.0040

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 875853.0 , 6887949.0 (Lambert 93)
Superficie totale 49734 m²
Perimètre total 1735 m

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANCEMONT	0B	457	08/08/2017
ANCEMONT	0C	946	08/08/2017
ANCEMONT	ZH	61	08/08/2017

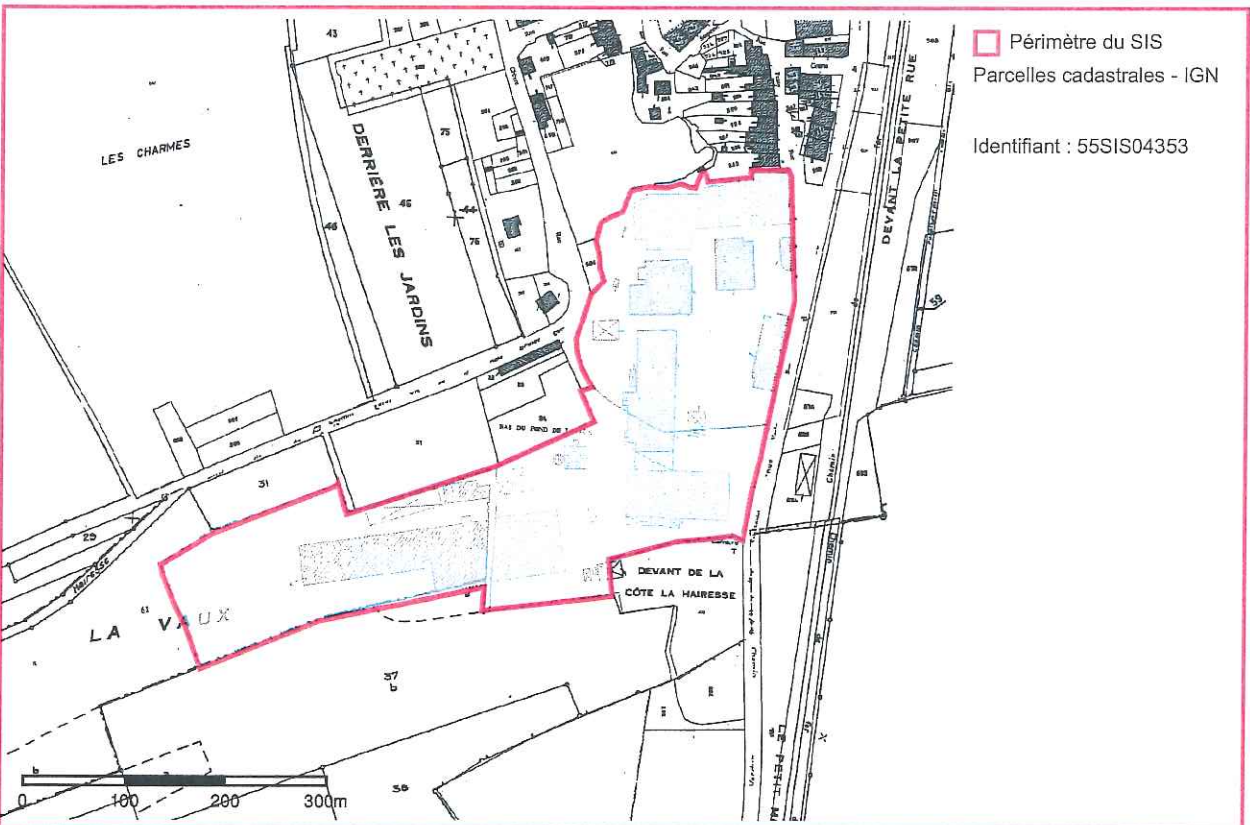
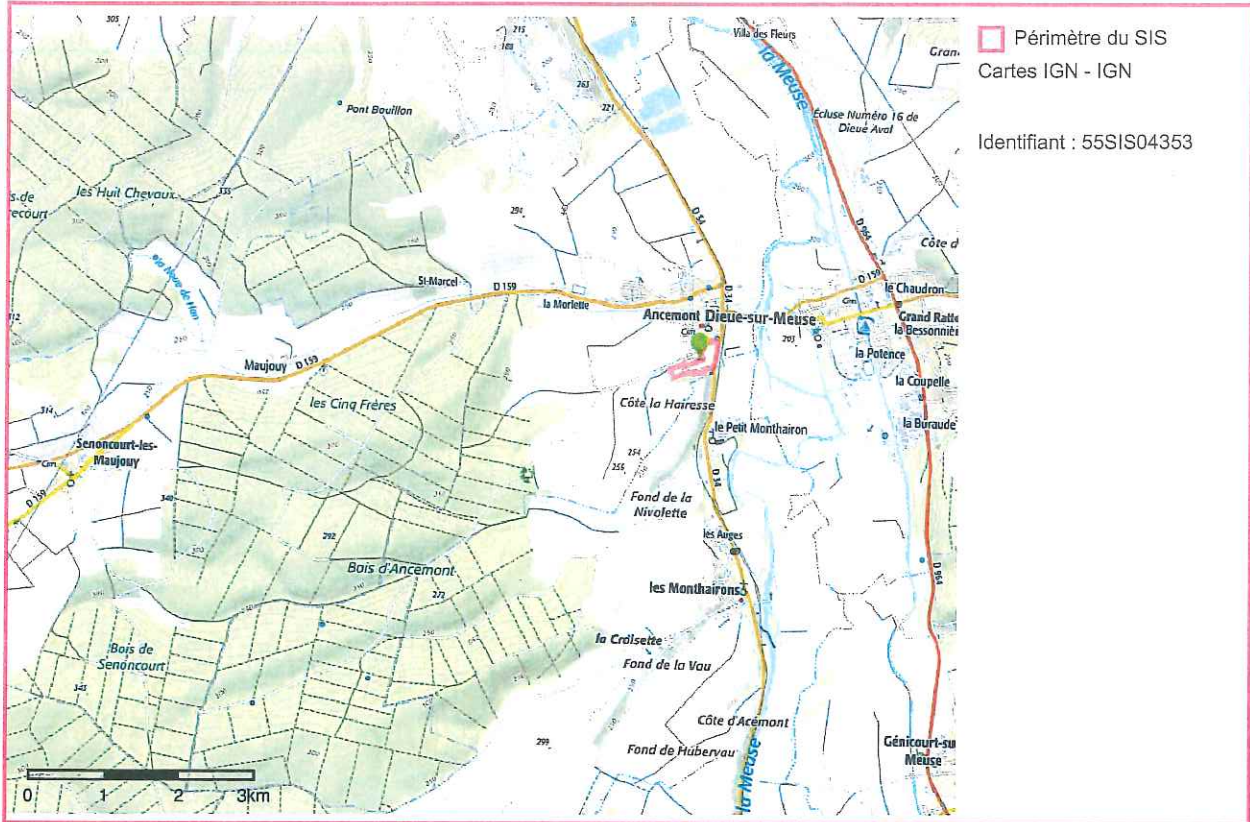
Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 55.0039 et 55.0040		Oui

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU

Cartographie



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU